

LEGAZIONE DI SVIZZERA
IN ITALIA

ROMA, le 26 février 1941.

LARGO ELVEZIA - VIA BARNABA ORIANI, 61

TEL. 872-401 - 872-402 - 872-403

Rif. N.° 41. 13.C.1.

3. März 1941

Magrate



Monsieur le Conseiller Fédéral,

La situation des Suisses de l'Italie méridionale devient de plus en plus préoccupante. Certes, en quelques cas, des sursis de départ donnés à nos compatriotes ont été prorogés, ou bien encore on ne parle plus - ce qui est bon signe - d'autres cas, et le Ministère des Affaires Etrangères ne cesse de répéter, par la bouche de ses Chefs de service compétents, que "nous verrons bien combien de cas s'arrangeront". Mais ce sont là des réactions en face de nos protestations continuelles. De notre côté, nous voyons chaque jour, confirmés par écrit, des refus à des Suisses du "Mezzogiorno" de regagner leur foyer.

Ce qui est particulièrement sérieux, c'est aujourd'hui la situation des Suisses de Bari. En appuyant les démarches continuelles de mes collaborateurs, j'en ai parlé entre autres à l'Ambassadeur Giannini, au Ministre Vidau et Pietromarchi, etc. Tout le monde veut se montrer plein de bonne volonté, mais - à tout le moins pour Bari - l'Autorité militaire semble se montrer assez inflexible. Si je n'avais pas insisté pour le départ dimanche dernier de M. le Consul Brenni à Bari, nos compatriotes de cette ville auraient déjà dû partir! Le Préfet a fait confiance à l'assurance que j'avais reçue verbalement du Ministère des Affaires Etrangères, et que M. Brenni lui a transmise, que la mesure serait suspendue... Or, en réalité, jusqu'à maintenant et malgré cette assurance des Affaires Etrangères, aucun avis n'a été donné au Préfet de Bari. Vous voyez dans quel gâchis se trouve l'Italie méridionale.

Au Département Politique Fédéral,
Division des Affaires Etrangères,

B e r n e .

Dodis



Original
Mr. Dr. Keil
man "it" invest.
mult des Note! Am
Dr. Felder informé
28. II
28. II

Malgré tous nos efforts, j'ai bien peur qu'il sera difficile de tenir notre position à Bari. Le Ministère ne cesse de dire qu'il s'agit d'un départ temporaire d'un mois ou d'un mois et demi, mais nous savons ce que cela veut dire. En fait une tradition ancienne serait rompue bien que le nombre des Suisses de Bari ne soit pas considérable (une trentaine environ).

Dans le post-scriptum à ma lettre du 22 février, j'avais indiqué " qu'il fallait évidemment faire en sorte qu'une communication relative à la fermeture des Consulats en Italie méridionale ne soit pas reçue par nous". Connaisant nos réactions, le Palais Chigi a pensé être "malin", ainsi que me l'apprend votre lettre du 23 février dont je vous restitue l'annexe, en notifiant directement au Conseil fédéral la "nécessité de transférer provisoirement à Rome ou au nord de Rome tous les bureaux consulaires dans l'Italie méridionale".

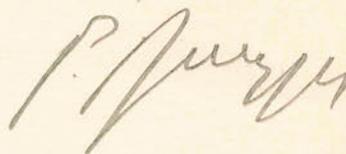
Cette communication ayant été faite, je me permets de prier le Département d'écarter immédiatement et aussi fermement que possible la communication de la Légation d'Italie. Sans avoir, hélas! le temps de vous soumettre un projet de réponse revu, je voudrais vous envoyer ci-joint un projet hâtivement dicté à la teneur générale de laquelle il faudrait, à mon sens, s'en tenir. Je vous assure que notre seule chance de sauver du moins certaines positions importantes réside maintenant dans une attitude tranchante, claire et nette. Toute concession économique et financière donnée à l'Italie doit dépendre, comme je vous l'écris à part, d'un règlement préalable et satisfaisant de la situation des Suisses du "Mezzogiorno".

J'ajoute que toutes les conversations de ces derniers jours avec des fonctionnaires italiens nous confirment dans la conviction que tout signe de fléchisse-

ment devant les demandes italiennes serait considéré comme de la faiblesse.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma haute considération.

2 annexes.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P. J. Meyer', written in a cursive style.